

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHAPPÉ Fanny à DUMAIL Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; JOBIC Cyril à SCOLAN Marie-Thérèse ; KERHERVE Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Tugdual à LE GOFF Philippe ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

| | |
|----------------|-----------|
| Présents | 60 |
| Procurations | 09 |
| Votants | 69 |
| Absents | 19 |

DEL2024-04-120

BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT - MAISON DE L'ESTUAIRE : RÉVISION DES TARIFS

Considérant la réouverture de la Maison de l'estuaire à compter du 20 avril 2024 qui fait suite aux importants travaux de restauration du bâtiment réalisés par le Conservatoire du littoral et financés en partie par l'Agglomération ;

Considérant l'étude de positionnement réalisée en 2023 qui a permis de définir un projet pour la réouverture de la maison de l'estuaire ;

Considérant que les tarifs à la maison de l'estuaire n'ont pas été révisés depuis 2017 ;

Considérant l'augmentation des coûts de fonctionnement depuis 2017 ;

Il est proposé d'apporter des modifications sur la grille tarifaire des activités proposées par la Maison de l'estuaire.

| | Tarif adulte | Tarif enfant | Tarif réduit* | Forfait |
|--|---------------------------------------|--------------|---------------|--|
| Animations « grand public » | 6 € | 3 € | 3 € | - |
| Animations enfants | Gratuité pour 1 adulte accompagnateur | 3 € | - | - |
| Evènementiels et spectacles | 8 € | 4 € | 4 € | - |
| Sorties groupes enfants hors scolaires (ALSH...) | - | 3 € | / | 60 € (jusqu'à 20 enfants) +3 €/enfant supplémentaire |
| Club nature | - | 8 € | / | Abonnement annuel (10 séances) : 70 € |
| Sorties groupes scolaires/étudiants | - | 5 € | / | 100 €/½ journée (jusqu'à 20 élèves) + 5 €/élève supplémentaire |
| Expositions, maraudage pédagogique (RDV, circuits, points infos) | Gratuité | Gratuité | Gratuité | Gratuité |

* les tarifs réduits concernent : les personnes de - de 18 ans, les étudiants, apprentis, invalides, handicapés, personnes bénéficiant du RSA et demandeurs d'emploi.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valider la grille tarifaire présentée pour une application à partir du 20 avril 2024.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST